

1

(N° 83.)

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 27 JANVIER 1837.

Rapport fait au nom de la commission des naturalisations, par
M. MAST DE VRIES.

MESSIEURS ,

Par requête du 28 mars 1836, le sieur Gustave-Parfait-Joseph Collart, avocat à Nivelles, demande la grande naturalisation.

Il est né à Nivelles, le 19 janvier 1809, de parens français d'origine ; son père exerçait à Nivelles comme avoué, et y est mort le 15 avril 1809.

Jamais le pétitionnaire n'a cessé d'habiter le lieu de sa naissance ; il a fait ses études en Belgique et a prêté serment comme avocat devant le tribunal de Louvain. En 1833, il obtint une place d'avoué près le tribunal de Nivelles.

Le pétitionnaire a omis de faire la déclaration prescrite par l'art. 9 du Code civil et vous demande la grande naturalisation, fondé sur l'art. 2 de la loi du 27 septembre 1835

Tous les renseignemens qui se trouvent au dossier, sont, sous tous les rapports, favorables à la demande du pétitionnaire.

Le rapporteur,
MAST DE VRIES.

Le président,
FALLON (ISIDORE.)